



**L'immersion à**

**Saint-Henri**

## 1. Depuis quand ?

Depuis la rentrée de septembre 2009, notre école s'est lancée dans un projet d'immersion linguistique en néerlandais. La formule a débuté en 3<sup>ème</sup> maternelle pour se poursuivre chaque année jusqu'à l'installation complète des 6 années primaires.

## 2. Pourquoi l'immersion ?

La connaissance d'une langue étrangère devient une nécessité reconnue. Dans notre propre pays aux 3 langues nationales, l'actualité nous le prouve régulièrement. A Comines, commune jouxtant la Communauté flamande, pour trouver un emploi, communiquer avec nos « voisins », voyager dans la partie nord de notre pays, y faire ses courses, la connaissance du néerlandais est certainement un atout, voire un gage d'avenir.

## 3. Concrètement :

L'immersion consiste à donner une partie des enseignements dans une autre langue. Chez nous, le choix s'est porté sur le néerlandais. Le nombre de périodes données en néerlandais est de 13 périodes/semaine en maternelle et de 8 périodes/semaine en primaire. En effet, l'objectif d'un tel projet n'est pas limité à l'apprentissage d'une langue : notre école veut sensibiliser les enfants à la richesse et à la diversité culturelle de notre pays et leur donner le goût de communiquer en néerlandais. Nous avons fait le choix de **privilégier l'oral** qui est, à notre sens, l'étape la plus difficile à surmonter pour une langue étrangère. Nous n'avons pas voulu copier d'autres projets. Nous avons simplement attendu de trouver un projet différent qui était vraiment le reflet de notre vision de l'apprentissage d'une seconde langue.

## 4. Quelles matières ?

En maternelle: Toutes les matières sont abordées.

En P1:        -éveil  
                  -développement artistique  
                  -savoir structurer l'espace  
                  -éducation physique

- En P2:        -éveil  
                  -SMG & solides et figures  
                  -éducation physique  
                  -savoir parler
- En P3:        -néerlandais obligatoire (3h)  
                  -savoir parler/savoir écouter/savoir lire  
                  -fractions  
                  -éveil (1/3, 1/3 ,1/3)
- En P4 :        -néerlandais obligatoire (3h)  
                  -Opérations  
                  -Calcul écrit  
                  -fractions  
                  -éducation physique
- En P5:        -néerlandais obligatoire (5h)  
                  -opérations  
                  -éducation physique
- En P6:        -néerlandais obligatoire (5h)  
                  -numération/fraction  
                  -éducation physique

## 5. Par qui ?

Certains apprentissages sont donc donnés par un(e) enseignant(e) néerlandophone. Il ne s'agit pas de cours **de** néerlandais mais de cours **en** néerlandais. L'enseignant(e) doit cependant maîtriser le français afin de dialoguer avec les parents et avec ses collègues.

## 6. Pas de retard en français :

L'immersion linguistique ne se fait pas au détriment du français. L'apprentissage du français reste la priorité essentielle. Les études réalisées à ce jour par diverses universités montrent d'ailleurs que là où l'immersion a été réalisée, aucun retard n'a été constaté dans la maîtrise de la langue maternelle en fin de 6ème primaire.

Les **effets** de l'apprentissage précoce sont **positifs sur le développement intellectuel et sur les qualités de tolérance et d'ouverture de l'enfant.**

## 7. Quel est l'objectif de l'immersion ?

L'objectif n'est cependant pas de faire des enfants de parfaits bilingues. Il s'agit de les rendre aptes à comprendre un message oral, à **s'exprimer oralement** et à lire un message écrit.

## 8. Numerus clausus :

Pour des questions d'organisation, le nombre de places est limité à **25 inscriptions**. Parallèlement à ce projet, notre école continue à proposer l'enseignement traditionnel en français.

## 9. Informations complémentaires :

N'hésitez pas à nous contacter au **056/56.00.62**.

Maes Frédéric  
Directeur